

## Luminus Basic Pro Gaz

(juin 2023)

Conditions particulières : (GBAP2.0)

Consommateurs : **professionnels**

Tarif : **variable**

Durée du contrat : **indéterminée**

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation de gaz annuelle < 100 MWh. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

### VOS AVANTAGES :

Économie	Facilité	Service
Vous bénéficiez des baisses des prix du marché.	Vous gérez votre acompte trimestriel et vos factures dans votre espace client en ligne.	Self service 100 % en ligne : vous gérez vous-même, facilement et à tout moment, vos données et services dans votre espace client sécurisé.

### SERVICES INCLUS :

#### My Luminus

Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.

Plus d'infos sur [luminus.be](https://luminus.be)

## € TARIFS :

### Composition du prix de l'énergie

- 1 Énergie fournie par Luminus
- 2 Coût de transport de l'énergie
- 3 Taxes et redevances
- 4 TVA 6%



#### 1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.)<sup>1</sup> :

	Prix du jour
Énergie (c€/kWh)	6,30
Estimation annuelle de l'énergie fournie (c€/kWh) <sup>2</sup>	5,31
Redevance fixe (€/an)	20,00

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

<sup>2</sup> Cette estimation annuelle est basée sur l'évolution actuelle et attendue des prix au cours des quatre prochains trimestres.

#### 2 Coûts d'utilisation des réseaux (\*):

	Gestionnaire de réseau	Coûts de distribution						Coûts de transport (c€/kWh)	Tarif gestion des données / Activité de mesure et de comptage (€/an)
		Petite consommation <= 5.000 kWh		Consommation moyenne > 5.000 et <= 150.000 kWh		Grande consommation > 150.000 kWh			
		Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)	Variable (c€/kWh)	Fixe (€/an)		
BXL	SIBELGA	1,82	5,40	1,14	39,12	0,61	820,32	0,1440	15,59
FL	Fluvius (Gaselwest)	1,88	12,98	0,99	57,18	0,66	558,18	0,1440	12,63
	Fluvius (Imewo)	2,13	14,77	0,77	82,85	0,55	409,11	0,1440	12,63
	Fluvius (Intergem)	1,66	11,34	0,79	54,77	0,53	440,71	0,1440	12,63
	Fluvius (Iveka)	1,70	11,75	0,67	63,13	0,45	394,58	0,1440	12,63
	Fluvius (Iverlek)	1,80	12,47	0,80	62,17	0,53	465,97	0,1440	12,63
	Fluvius (Sibelgas)	1,81	12,28	0,69	68,14	0,63	150,70	0,1440	12,63
	Fluvius Antwerpen	2,09	14,33	0,59	89,58	0,41	358,32	0,1440	12,63
	Fluvius Limburg	1,61	14,14	0,85	52,31	0,41	707,24	0,1440	12,63
	Fluvius West	2,42	6,65	1,03	76,20	0,57	764,34	0,1440	12,63
WAL	ORES (Brabant Wallon)	3,33	24,78	1,53	101,80	1,10	630,65	0,1440	-
	ORES (Hainaut Gaz)	3,63	24,09	1,78	97,55	1,35	601,95	0,1440	-
	ORES (Luxembourg)	2,73	21,18	1,30	79,52	0,99	480,05	0,1440	-
	ORES (Mouscron)	2,89	21,54	1,47	81,75	1,14	495,13	0,1440	-
	ORES (Namur)	3,54	25,00	1,64	103,19	1,20	640,07	0,1440	-
	TECTEO RESA	3,11	27,56	1,72	97,26	1,52	767,16	0,1440	-

(\*) Les coûts d'utilisation des réseaux pour les autres types de compteurs (sur une base mensuelle ou automatique) vous seront facturés un à un. La facturation sera réalisée sur base de la publication officielle du coût de transport moyen pour les consommateurs professionnels.

### 3 Taxes et redevances :

	BXL	FL	WAL
Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)	0,0998	0,0998	0,0998
Droit d'accise spécial (*) (c€/kWh)	0,0660	0,0660	0,0660
Redevance de raccordement (**) (c€/kWh)	-	-	0,0075

(\*) Tarif différent dépendant de la consommation sur base annuelle : 0-20.000.000 kWh : 0,0660 c€/kWh  
 (\*\*\*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,0075.  
 (\*\*\*\*) Pour une consommation annuelle inférieure ou égale à 5.000 kWh.  
 (\*\*\*\*\*) Pour une consommation annuelle plus de 5.000 kWh.

Fonds OSP Régionale Région de Bruxelles-Capitale	€/an/compteur
<= 10 m <sup>3</sup> /h (***)	3,12
<= 10 m <sup>3</sup> /h (****)	10,80
> 10 m <sup>3</sup> /h et <= 16 m <sup>3</sup> /h	26,16
> 16 m <sup>3</sup> /h et <= 25 m <sup>3</sup> /h	64,44
> 25 m <sup>3</sup> /h et <= 40 m <sup>3</sup> /h	129,00
> 40 m <sup>3</sup> /h et <= 65 m <sup>3</sup> /h	322,44
> 65 m <sup>3</sup> /h et <= 100 m <sup>3</sup> /h	448,32
> 100 m <sup>3</sup> /h et <= 160 m <sup>3</sup> /h	575,76
> 160 m <sup>3</sup> /h	832,20



### INFORMATION SUR VOTRE TARIF :

**Index:** TTF DAHW = 54,062 €/MWh (valeur de l'indice du 1er trimestre 2023)  
**Formule tarifaire pour le coût de l'énergie:** 0,1000 x TTF DAHW + 0,8890

Les montants mentionnés sont arrondis. Votre tarif sera indexé tous les trimestres. Les trimestres commencent le 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. Le paramètre d'indexation est basé sur la moyenne arithmétique des cotations journalières Bid & Offer TTF Day-Ahead (pour les jours ouvrables) et Weekend (pour les jours non ouvrables) durant le trimestre de fourniture. Celle-ci est ci-après dénommée TTF DAHW et les prix sont publiés par ICIS dans le rapport European Spot Gas Markets (ESGM) sous le titre « TTF Price Assessment ». La valeur TTF DAHW du trimestre en cours n'est connue qu'à la fin du trimestre. Les prix affichés sont calculés sur la base de la dernière valeur TTF DAHW connue (trimestre précédent). Sur le décompte, Luminus appliquera les valeurs moyennes trimestrielles pour les périodes déjà connues au moment du décompte. Pour les périodes auxquelles ces valeurs ne sont pas encore connues au moment du décompte, Luminus appliquera les valeurs moyennes mensuelles. L'historique des valeurs TTF DAHW peut être consulté sur le site Web [www.luminus.be](http://www.luminus.be). Nous nous réservons le droit d'utiliser de nouveaux paramètres ou de nouvelles composantes pour calculer la formule du prix si les paramètres actuels viennent à changer, sont supprimés ou s'ils devaient ne plus être disponibles. Luminus s'efforcera de maintenir le prix moyen au même niveau.

Le coût de l'énergie, qui varie en fonction de l'évolution des paramètres composant la formule tarifaire indexée, est calculé sur base de l'index applicable durant la période pour laquelle vous êtes facturés lors du décompte de votre consommation réelle. Les montants mentionnés dans votre décompte peuvent dès lors varier par rapport aux prix ci-dessus.

La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau de gaz qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Si le contrat avec Luminus est résilié prématurément (= dans le courant du premier semestre à compter du début de la fourniture), le client sera tenu de payer la moitié de la redevance fixe annuelle par raccordement au réseau de gaz. Au terme du premier semestre à compter du début de la fourniture, la redevance fixe n'est imputée qu'au prorata de la durée effective de fourniture ininterrompue de gaz par Luminus. La redevance fixe est imputée sur le décompte ou le décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par les régulateurs régionaux (VREG, CWaPE et BRUGEL) et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

#### Tarif exclusivement en ligne :

Luminus Basic Pro Gaz est un contrat exclusivement en ligne par lequel vous acceptez expressément :  
 - de pouvoir contacter Luminus exclusivement via le formulaire de contact, par chat ou en ligne via My Luminus et  
 - de recevoir exclusivement vos factures de manière digitale.

Si vous souhaitez toutefois bénéficier de l'aide de notre service client téléphonique ou si vous souhaitez malgré tout recevoir vos factures au format papier, cela peut se faire uniquement si vous souscrivez un contrat qui inclut notre service clientèle téléphonique.



### DUREE DE VOTRE CONTRAT :

Luminus Basic Pro Gaz est un contrat à durée indéterminée.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre gaz pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus Basic Pro Gaz, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débiter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

### PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES :

Vous payez préalablement un acompte trimestriel via domiciliation. Si vous souhaitez un autre mode de paiement (Zoomit, virement bancaire électronique ou manuel), n'hésitez pas à nous contacter pour l'adapter à vos préférences. Vous recevez uniquement votre décompte annuel par email et ne recevez pas de factures d'acompte. Toutes vos factures seront disponibles en ligne, via la zone selfservice sur [www.luminus.be](http://www.luminus.be).

